

GÉORISQUES

Rapport de risques

📍 Commune recherchée :

44400 Rezé

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :

	INONDATION	 sur ma commune : EXISTANT
	REMONTÉE DE NAPPE	 sur ma commune : EXISTANT
	SÉISME	 sur ma commune : MODÉRÉ
	MOUVEMENTS DE TERRAIN	 sur ma commune : EXISTANT
	RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	 sur ma commune : MODÉRÉ
	RADON	 sur ma commune : IMPORTANT

3 Risques technologiques identifiés :

	INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	 sur ma commune : CONCERNÉ
	POLLUTION DES SOLS	 sur ma commune : CONCERNÉ
	RUPTURE DE BARRAGE	 sur ma commune : CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Reze

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRI-Sèvre nantaise 44 révision

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRI-Sèvre nantaise 44 révision a été prescrit sur votre commune.

Date de prescription : 31/07/2019

Date de prorogation : 21/07/2022

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



PPRN : PPRI-LOIRE Aval Agglo Nantaise

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRI-LOIRE Aval Agglo Nantaise a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 05/07/2007

Date d'approbation : 31/03/2014

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque d'inondation sur Reze



PPRN : PPRI-Sèvre Nantaise

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRI-Sèvre Nantaise a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 06/06/1997

Date d'approbation : 03/12/1998

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



TRI : Nantes

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 44DREAL20130010



AZI : bassin de versant de gandlieu et affluents

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.



PAPI : PAPI - Loire aval (complet)

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2022_0047.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Par ruissellement et coulée de boue

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



DDRM : DDRM44

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

Par ruissellement et coulée de boue

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Par remontées de nappes naturelles

6 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Risque d'inondation sur Reze

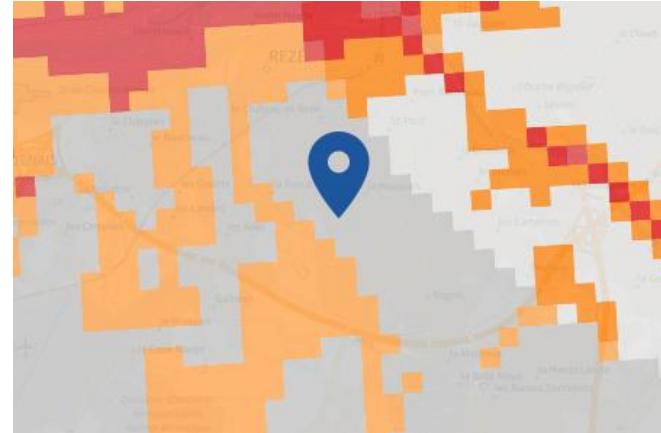
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9800067A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/06/1997	28/03/1998
INTE9500070A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	08/02/1995
NOR19830906	Mouvement de Terrain	18/07/1983	11/09/1983
NOR19830910	Inondations et/ou Coulées de Boue	18/07/1983	11/09/1983
NOR19830111	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/12/1982	13/01/1983

Risque de remontées de nappe sur Rezé

Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE



PAPI : PAPI - Loire aval (complet)

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2022_0047.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Par ruissellement et coulée de boue

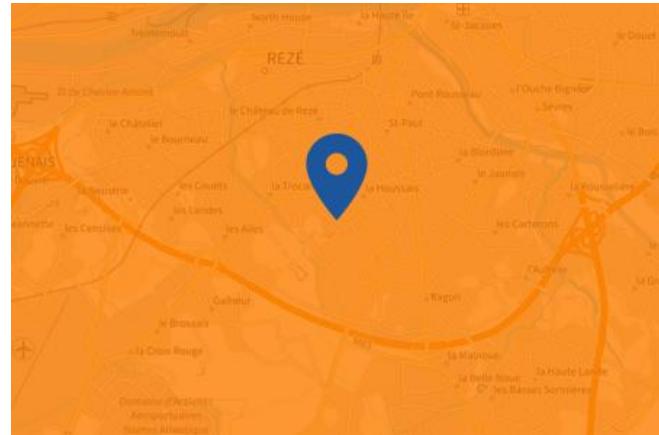
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aider à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risque de séisme sur Rezé

Risque sur la commune MODÉRÉ

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : DDRM44

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Séisme



SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de 3/5.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Rezé

Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



- | | | | |
|--|---|--|--|
|  Cave |  Carrière |  Naturelle |  Indéterminée |
|  Galerie |  Ouvrage Civil |  Ouvrage militaire |  Puits |
|  Souterrain |  Glissement |  Erosion des berges |  Effondrement |
|  Coulée |  Eboulement | | |

Informations détaillées :



DDRM : DDRM44

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

- Mouvement de terrain
- Tassements différentiels

2 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

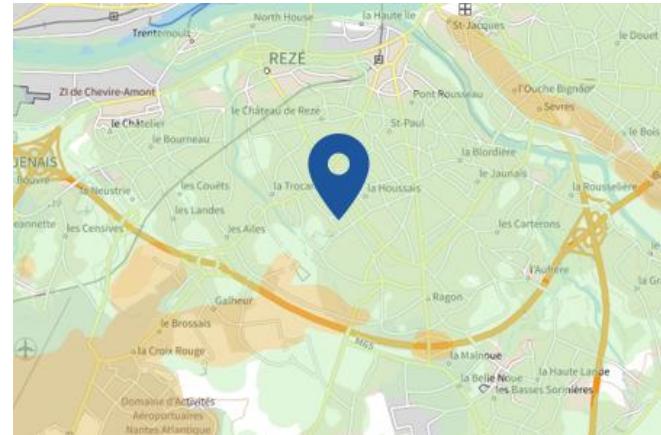
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
NOR19830906	Mouvement de Terrain	18/07/1983	11/09/1983

Risque de retrait gonflement des argiles sur Rezé

 Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



 Faible  Modéré  Important

Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles et de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

2 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

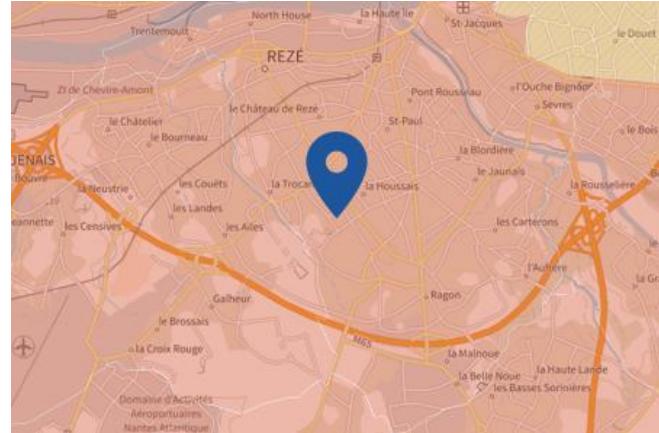
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOCE0819658A	Sécheresse	01/07/2005	13/08/2008
INTE9300001A	Sécheresse	01/05/1989	07/02/1993

Risque radon sur Rezé

Risque sur la commune IMPORTANT

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



 Faible  Modéré  Important

Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon élevé : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **3/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Rezé

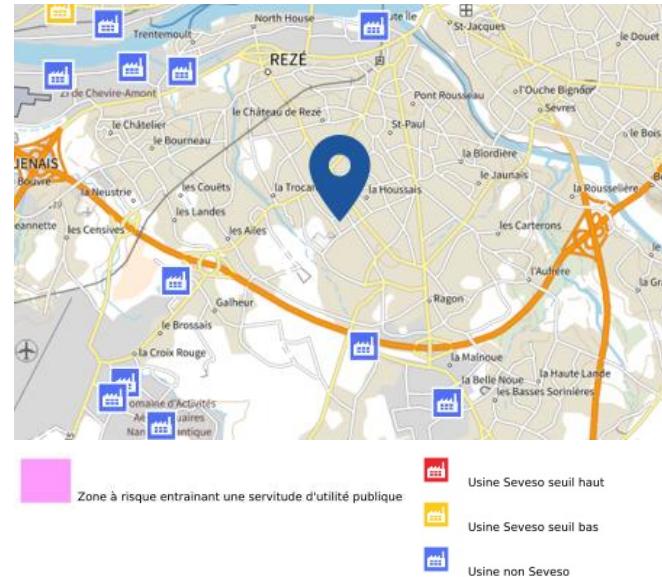
Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :

1 entreprise(s) SEVESO seuil bas sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
THE VALSPAR (FRANCE) CORP S.A.	Seveso seuil bas

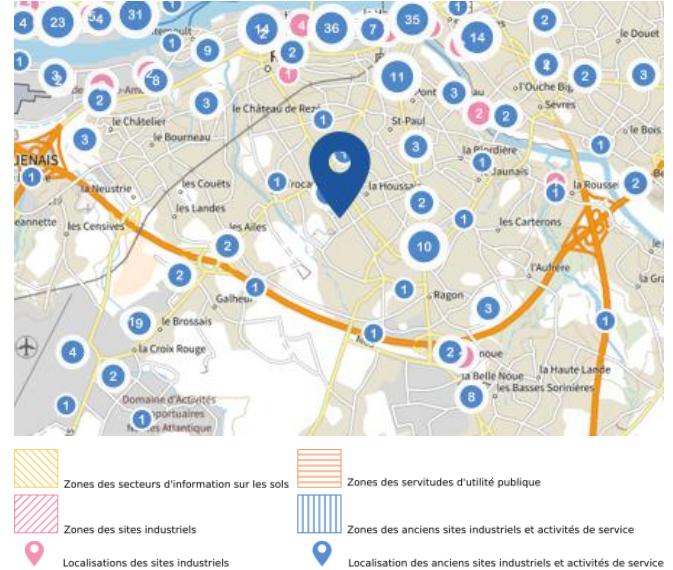
5 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
ISB FRANCE	Non Seveso
STEP PETITE CALIFORNIE NANTES METROPOLE	Non Seveso
NANTES METROPOLE - MIN de Nantes	Non Seveso
FRUIDOR	Non Seveso
ALVA	Non Seveso

Risque de pollution des sols sur Rezé

Risque sur la commune CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.

Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 1.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 2.

Risque rupture de barrage sur Rezé

Risque sur la commune CONCERNÉ

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une « vague » (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.



Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Informations détaillées :



DDRM : DDRM44

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Rupture de barrage](#)

Annexe 1 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

14 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000641101	CASTEL FRERES Rezé	Clôturée
SSP000702801	EX DEPOT CHAMPENOIS	En cours
SSP000780501	CFTS	Clôturée
SSP001182701	STEF PAYS DE LOIRE (ex EFSO ex Frigoscandia)	En cours
SSP001189601	TOTAL RAFFINAGE MARKETING	En cours
SSP001250201	DIFATLANTIC	En cours
SSP000692801	GRANJOUAN SA	Clôturée
SSP000703301	Confluent (ex P+R Pont Rousseau)	Clôturée
SSP000703401	Bourderies_Ilots B à D	Clôturée
SSP000692701	CFTS	Clôturée
SSP000642401	ELIS Les Lavandières (ex Grenelle service)	En cours
SSP000642001	FERS	En cours
SSP57121201	Cessation d'activité	Clôturée
SSP418686401	Petillot Location Service	Clôturée

Annexe 2 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

137 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4004089		Indéterminé	
SSP4004087		Indéterminé	
SSP4004086		Indéterminé	
SSP4004085		Indéterminé	
SSP4004084		Indéterminé	
SSP4004082		Indéterminé	
SSP4004081		Indéterminé	
SSP4004080		Indéterminé	
SSP4004079		Indéterminé	
SSP4004078		Indéterminé	
SSP4004077		Indéterminé	
SSP4004076		Indéterminé	
SSP4004075		Indéterminé	
SSP4004074		Indéterminé	
SSP4004073	NANTES METROPOLE COMMUNAUTE	Indéterminé	
SSP4004016		En arrêt	
SSP4004015		Indéterminé	
SSP4004014		Indéterminé	
SSP4004013		Indéterminé	
SSP4004012		En arrêt	
SSP4004011		En arrêt	
SSP4004010		Indéterminé	
SSP4004009		Indéterminé	
SSP4004008	Centre commercial LECLERC	Indéterminé	
SSP4004007	LECLERC Station-service	En arrêt	
SSP4004006	Centre commercial LECLERC	Indéterminé	
SSP4004005		Indéterminé	
SSP4004004		Indéterminé	
SSP4004003		Indéterminé	
SSP4004000		En arrêt	
SSP4003999		Indéterminé	
SSP4003998		Indéterminé	
SSP4003997		Indéterminé	
SSP4003996		Indéterminé	
SSP4003995		Indéterminé	
SSP4003994		Indéterminé	
SSP4003993		Indéterminé	
SSP4003992		Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4003991		En arrêt	
SSP4003990		En arrêt	
SSP4003989		En arrêt	
SSP4003987		Indéterminé	
SSP4003986		Indéterminé	
SSP4003985		En arrêt	
SSP4003984		En arrêt	
SSP4003983		Indéterminé	
SSP4003982		Indéterminé	
SSP4003981		Indéterminé	
SSP4003980		En arrêt	
SSP4003979		Indéterminé	
SSP4003974		En arrêt	
SSP4003971		En arrêt	
SSP4003761		Indéterminé	
SSP4003760		En arrêt	
SSP4003747		Indéterminé	
SSP4003735		Indéterminé	
SSP4003734		En arrêt	
SSP4003729		Indéterminé	
SSP4003728		En arrêt	
SSP4003726		Indéterminé	
SSP4003725		En arrêt	
SSP4003720		Indéterminé	
SSP4003641		En arrêt	
SSP4003582		Indéterminé	
SSP4003551		Indéterminé	
SSP4003550		En arrêt	
SSP4003549		En arrêt	
SSP4003548		Indéterminé	
SSP4003547		En arrêt	
SSP4003546		Indéterminé	
SSP4003545		En arrêt	
SSP4003544		En arrêt	
SSP4003543		Indéterminé	
SSP4003542		Indéterminé	
SSP4003541		Indéterminé	
SSP4003540	Fabrication d'anhydride carbonique	En arrêt	
SSP4003539		Indéterminé	
SSP4003538		En arrêt	
SSP4003537		Indéterminé	
SSP4003508		En arrêt	
SSP4003444		Indéterminé	
SSP4003427		Indéterminé	
SSP4003417		Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4003411		Indéterminé	
SSP4003408		Indéterminé	
SSP4003407		En arrêt	
SSP4003405		En arrêt	
SSP4003403		Indéterminé	
SSP4003398		Indéterminé	
SSP4003372		Indéterminé	
SSP4003368		Indéterminé	
SSP4003355		En arrêt	
SSP4003354		En arrêt	
SSP4003351		En arrêt	
SSP4003348		Indéterminé	
SSP4003343		Indéterminé	
SSP4003335		En arrêt	
SSP4003334		En arrêt	
SSP4003328		Indéterminé	
SSP4003315		Indéterminé	
SSP4003314		Indéterminé	
SSP4003313		En arrêt	
SSP4003312		En arrêt	
SSP4003288		En arrêt	
SSP4003281		En arrêt	
SSP4003279		En arrêt	
SSP4003273		En arrêt	
SSP4003245		Indéterminé	
SSP4003239		En arrêt	
SSP4003237		Indéterminé	
SSP4003230		Indéterminé	
SSP4003223		Indéterminé	
SSP4003222		En arrêt	
SSP4003220	LECLERC (Centre commercial E.)	Indéterminé	
SSP4003217		En arrêt	
SSP4003211	LECLERC (Centre commercial E.)	Indéterminé	
SSP4003210		En arrêt	
SSP4003198		En arrêt	
SSP4003197		Indéterminé	
SSP4003183		En arrêt	
SSP4003180		Indéterminé	
SSP4003167		En arrêt	
SSP4003160		En arrêt	
SSP4003149		Indéterminé	
SSP4003146		En arrêt	
SSP4003127		En arrêt	
SSP4003124		En arrêt	
SSP4003115	Ancien atelier de traitement	En arrêt	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4003114		En arrêt	
SSP4003113		En arrêt	
SSP4003112		En arrêt	
SSP4003111		En arrêt	
SSP4003110		En arrêt	
SSP4003101		Indéterminé	
SSP4003100		En arrêt	
SSP4003099		En arrêt	
SSP4003019		En arrêt	



QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la mairie sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence **72 heures** avec les objets et articles essentiels

- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation
OU IDENTIFIEZ un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues

- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- REPÉREZ les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- FIXEZ les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H avec les objets et articles essentiels
- FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité de votre bâtiment



Pendant les secousses

- ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT
- NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- EN VOITURE, NE SORTEZ PAS et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- RESTEZ ATTENTIF : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

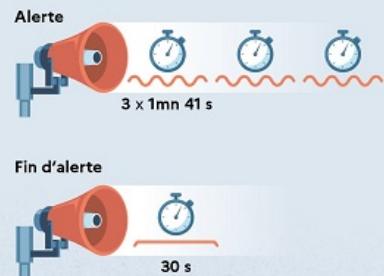
QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h et munissez-vous de gros scotch



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- METTEZ-VOUS À L'ABRI dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS, arrêtez la ventilation et la climatisation
- EN CAS DE GÈNE RESPIRATOIRE respirez à travers un linge humide
- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr